

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le P.I.I.A. est accepté tel que déposé.

R-115-2011 P.I.I.A. JESSIANNE L'ALLIER

Considérant la demande de permis de madame Jessianne l'Allier afin de construire une résidence sur le lot 47-55 du cadastre de St-Marc soit au numéro 164, rue Jeannotte;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que le P.I.I.A. est accepté tel que déposé.

R-116-2011 APPUI D'UNE DEMANDE D'UN SERVICE DE HALTE-GARDERIE DURANT LE CONGRES DE LA F.Q.M.

Considérant que les jeunes et les femmes sont sous-représentés en politique municipale et que depuis quelques années, la Fédération Québécoise des Municipalités souligne l'importance de leur implication et de leur apport au sein de ce palier gouvernemental;

Considérant que pour les jeunes élus(es), il n'est pas toujours évident de confier leurs jeunes enfants à des proches durant 3 jours, sur semaine, pour se rendre à Québec assister au congrès annuel de la Fédération;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu de demander à la FQM de prévoir un service de halte-garderie durant le prochain congrès qui se tiendra les 29,30 septembre et 1^{er} octobre prochains au Centre des Congrès de Québec, et ce au frais du congressiste.

R-117-2011 LA MRC DÉCLARE COMPÉTENCE EU ÉGARD À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PUTRESCIBLES MUNICIPALES

Considérant que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déclaré compétence à l'égard du traitement des matières résiduelles putrescibles municipales qui proviennent de toutes les municipalités qui composent la MRC;

Considérant que cette compétence de la MRC lui permet de participer au projet de mise en place d'une usine de biométhanisation de concert avec les MRC de Marguerite-D'Youville et de Rouville ainsi qu'avec un partenaire privé;

Considérant que le projet d'usine de biométhanisation a donné lieu à la constitution, par lettres patentes, de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) qui aura pour fonction principale l'exploitation de l'usine de biométhanisation;

Considérant qu'il est prévu que l'usine de biométhanisation sera opérationnelle d'ici l'été 2013;

Considérant que la compétence de la MRC permettra à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu d'acheminer les matières résiduelles putrescibles municipales à l'usine de biométhanisation;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a la responsabilité de mettre en place les modalités nécessaires à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales afin de les acheminer à l'usine de biométhanisation;

Considérant qu'à la suite de consultation et d'échanges, plusieurs représentants municipaux ont indiqué qu'il devenait souhaitable que la MRC déclare compétence eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales;

Considérant que la MRC souhaite connaître l'intérêt des municipalités à ce que la collecte et le transport des matières résiduelles putrescibles municipales soient dorénavant pris en charge par la MRC et que cette prise en charge s'exécute par le biais d'une déclaration de compétence par la MRC en conformité aux dispositions de l'article 678.0.1 du Code municipal;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu bénéficie d'un délai qui prendra fin au début du mois d'août 2011 pour se prononcer à ce sujet;

Considérant que la MRC pourra, par la suite, déterminer si elle déclarera compétence à l'égard de la collecte et du transport des matières résiduelles putrescibles municipales;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a pris connaissance de l'opportunité relative à la prise en charge, par la MRC, de la collecte et du transport des matières résiduelles putrescibles municipales

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu indique à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qu'il est favorable à ce que la MRC déclare compétence eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales à être acheminées à l'usine de biométhanisation de la SÉMECS.

R-118-2011

**POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE
ET DE PRÊT DES ÉQUIPEMENTS**

Considérant que la Municipalité désire établir une politique dans le but d'édicter les procédures pour le prêt ou la location des équipements municipaux;

Considérant que cette politique n'a pas pour but de restreindre les ressources disponibles mais bien de s'assurer que les prêts soient effectués dans des conditions favorables à la conservation des équipements;

Considérant que cette politique s'applique auprès d'un organisme reconnu par la municipalité, d'un résident ou d'un non-résident.

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu d'adopter la politique de location de salle et de prêt des équipements tel que déposée.

R-119-2011

TRACTEUR UTILITAIRE 2011

Considérant que des soumissions ont été demandées par appel d'offres pour la fourniture d'un tracteur utilitaire 2011;

Considérant que des soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 juillet 2011, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Équipement Laguë inc. au coût de 69 340.45\$ taxes incluses.

R-120-2011

**CONCILIATION BANCAIRE
RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL
AU 30 JUIN 2011**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 30 juin 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu que ces rapports sont acceptés tel que déposés.

R-121-2011

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu que la séance est levée.

Jean Murray
Maire

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-112-2011 & R-119-2011.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 6^{ième} jour de juillet 2011.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale